CONTRAT D ADOPTION

DATE le ……..

Je soussigné (é) Nom :……..Prénom……..

Habitant au :……

Ville : …….

Téléphone fixe : ……Portable ……

N° de pièce d'identité : ……

Délivré le : …….……..

Adresse mail : …….….

Déclare adopter ce jour (nom du chien) : ……. Race ……..

Couleur de robe : ……..Sexe ……Age ……..

PUCE ELECTRONIQUE …….….

TATOUAGE …….

<u>CHIENS et CHIENNES</u> : la stérilisation et castration ne seront prises en charge que pour les chiens catégorisés 1.

<u>STERILISATION ET CASTRATION - OUI / NON</u> (barrez la mention inutile) : Si non, pour les chiens catégorisés 1 , ce sera à faire dans les deux mois suivant l'adoption chez notre vétérinaire M. MARTIN à BRAINE 0323741465.

<u>SI VOUS ADOPTEZ UN CHIOT DE 2 MOIS : N'OUBLIEZ PAS SON RAPPEL DU PREMIER VACCIN 1 MOIS APRES, sinon tout sera à refaire à votre charge.</u>

Et m'engage sur les points suivants :

1° lui assurer un bon habitat, les soins nécessaires à sa bonne santé, l'affection dont il a besoin, la promesse d'être en liberté et non attaché, une bonne éducation, etc.…

2° en aucun cas l'animal ne servira à la reproduction

3° ne demander aucun dédommagement, ni pour les soins, ni pour les dégâts que pourrait occasionner le chien qui m'est confié.

4° communiquer mes changements d'adresse, téléphone fixe et portable et surtout à ICAD

5° vérifier que mon chien porte toujours son collier avec dessus, mes coordonnées.

6° si un jour, je suis contraint de me séparer de mon chien pour un motif valable, je préviendrai de suite l'association 'Les amis des bêtes du Soissonnais". Je ne devrai pas appeler une autre SPA ,

fourrière ou refuge. Je ne pourrai pas non plus donner mon chien, pour tout désir de changement de propriétaire de l'animal. Je devrais appeler l'association au préalable. Le chien de catégorie 1 restera au nom de l'association.

7° Accorder à l'association « Les Amis des Bêtes du Soissonnais », le droit de prendre des nouvelles de l'animal quand au bon déroulement suite à l'adoption.

8) Suite à nos visites si l'on s'aperçoit que le chien est éduqué trop sévèrement, manque de liberté, attaché à une niche ou autre, collier étrangleur , collier électrique continuellement , le chien n'étant pas heureux, l'Association se réserve le droit de le rependre sans dédommagement.

9) **Passer les 7 jours d'essai**, si le chien est rendu au refuge, il sera considéré à l'abandon et aucun cas ne sera remboursé le prix de l'adoption. En autre si pour des raisons personnelles vous abandonnez votre chien plusieurs mois plus tard , l'association s'engagera à le reprendre suivant la place disponible. En l'occurrence, le propriétaire devra régler les frais du contrat d'abandon.

10) En cas d'inobservation d'une des clauses du présent contrat, des poursuites pourront être engagées et l'animal repris par l association.

Ci-joint, ma participation aux frais vétérinaire + un don pour l'association, soit …… 250 €

- Règlement par : CHEQUE / ESPECE

Fait à ……..le ……../……./…….. en 2 exemplaires

Signature de l'adoptant Signature de la présidente